

horizon



Le magazine de la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime

EAU

Une nouvelle tarification

DÉCHETS

Modification des jours de collecte

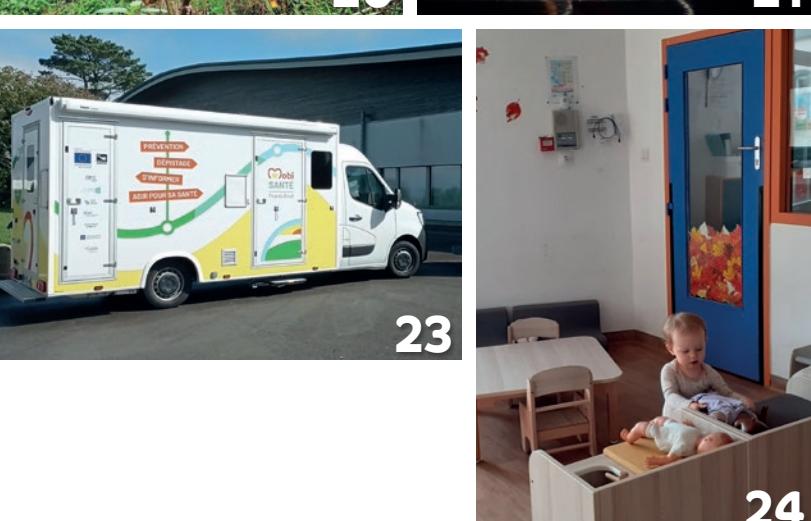
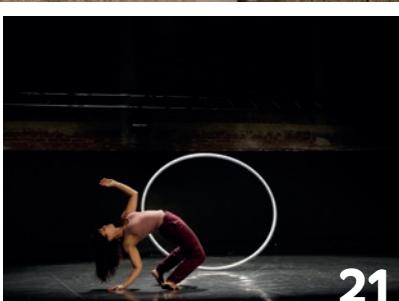
SOCIAL

Permanences d'aide juridique

Argol - Camaret-sur-mer - Crozon - Landévennec - Lanvéoc - Le Faou
Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h - Roscanvel - Rosnoën - Telgruc-sur-mer

SOMMAIRE

horizon - décembre 2025 - n° 25



URBANISME - HABITAT

- Le PLUiH modifié est entré en vigueur 4
Le logement à coût abordable 5

MOBILITÉ

- Arrêt du service de vélos électriques 6
Journée des mobilités 6
Covoiturage en pays de Brest 6

ÉCONOMIE / PAT

- Enquête auprès des artisans 7
De l'Annuaire des Pros à IntraMuros 7
Partenariat pour l'agriculture biologique 7
Éclairage sur nos habitudes alimentaires 8
Le PAT reconnu par l'État 8
Idée recette - Fruits et légumes de saison 9

ÉNERGIE

- Un nouvel achat groupé de kits solaires 10
Une production d'électricité verte 10
Aide au désamiantage des toitures 10

EAU

- Une nouvelle tarification progressive 11
Une année 2025 très sèche 13

ESPACES NATURELS

- OGS : le plan d'actions bientôt validé 14
Un nouveau sentier littoral à Rosnoën 15
Achat groupé d'arbres et arbustes 15

DÉCHETS

- Ressourcerie : les travaux ont commencé 16
Rénovation du centre de transfert 17
Modification des tournées de collecte 18
Compostage partagé : 5 sites installés 19
Défi jardin zéro déchet 20
Suspension des collectes de vêtements 20

CULTURE

- La saison 2026 à l'Améthyste 21

SOCIAL / SANTÉ / ENFANCE JEUNESSE

- Les permanences d'aide juridique 22
Mobisanté : la santé vers les habitants 23
Consultations tabac et autres addictions 23
Le contrat local de santé 23
Nouveaux horaires du RPE 24
Travaux à la halte-garderie Les Poussins 24
Un interlocuteur pour les droits des jeunes 24
Un coup de pouce pour passer le BAFA 25

PISCINE

- Du nouveau pour les nageurs 25

- Infos pratiques 26
Jeux 28



ÉDITO



Dans ce nouveau numéro d'Horizon, vous découvrirez plusieurs sujets illustrant l'engagement de la Communauté de Communes pour un territoire durable et solidaire.

Notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal évolue. Les futurs projets immobiliers devront désormais intégrer un pourcentage de logements sociaux et à prix abordable. C'est un engagement

fort pour préserver la mixité sociale de notre territoire et permettre à chacun d'y trouver sa place.

Concernant la mobilité douce, si l'arrêt du dispositif de vélos électriques nous a déçus, d'autres projets sont en préparation afin de proposer des solutions de déplacement pratiques et respectueuses de l'environnement.

Nous sommes fiers d'accueillir la Maison de l'Agriculture Biologique et le Groupement des Agriculteurs Biologiques à l'hôtel d'entreprises du Faou. Cette installation conforte les actions de notre Projet Alimentaire Territorial, récemment labellisé niveau 2.

Face à l'enjeu crucial de l'eau potable, nous avons engagé

une démarche ambitieuse en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Économiser et protéger cette ressource vitale est l'affaire de tous !

D'autres projets se concrétisent : les travaux de la recyclerie vont débuter, la commune de Rosnoën accueille un nouveau sentier littoral, l'Opération Grand Site de France franchit une étape décisive, notre production d'énergie verte se développe, les services à votre disposition se renforcent continuellement.

Tous ces projets convergent vers une même direction : construire un territoire plus solidaire et respectueux de l'environnement.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous !

horizon - Décembre 2025 - n° 25

Publication de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime - BP 25 Z.A. de Kerdanvez - 29160 Crozon

E-mail : contact@comcom-crozon.bzh

www.comcom-crozon.bzh

Directeur de la publication : Mickaël Kernéis

Rédaction : Laetitia Velly

Crédits photos : Communauté de Communes, sauf indication contraire. Couverture : Vue depuis le sentier du littoral de Rosnoën © DR. Maquette : Agence SMAC

Mise en page :  Le Studio Buissonnières – Crozon
lestudiobuissonnieres.fr - 02 98 26 22 50

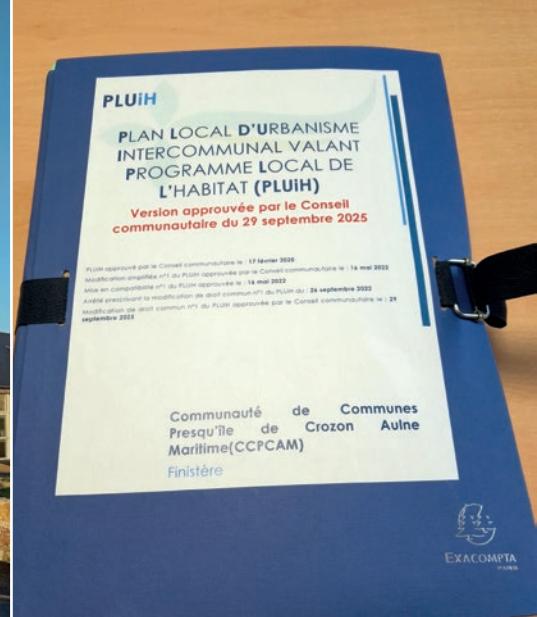
Impression : Cloître Imprimeurs
29800 Saint-Thonan

Ce document a été imprimé sur du papier certifié FSC® recyclé. Ce label assure l'utilisation responsable des ressources forestières de la planète. Pour en savoir plus : www.fr.fsc.org





Logements locatifs sociaux en centre-bourg d'Argol



LE PLUiH MODIFIÉ EST ENTRÉ EN VIGUEUR

Après un avis favorable de la commission d'enquête, le nouveau projet de modification du Plan local d'urbanisme intercommunal-habitat (PLUiH) a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire en septembre et est entré en vigueur en novembre 2025.

Cette modification du PLUiH a nécessité 3 ans d'études, plus de 50 rencontres avec les communes, partenaires et porteurs de projet ainsi que deux enquêtes publiques. La première enquête (juin 2024) s'étant conclue par un avis défavorable, le projet a été reconstruit afin de tenir compte des remarques formulées. Celles-ci concernaient notamment la sobriété foncière et la capacité d'accueil en lien avec l'assainissement.

UNE FORTE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La deuxième enquête publique, en mai et juin 2025, a vu une importante participation des habitants et associations : 117 personnes ont été reçues lors de 6 permanences au siège de la CCPCAM et à Camaret-sur-mer, Crozon, Le Faou et Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h. 176 contributions ont été enregistrées, dont les deux tiers via le registre dématérialisé. Elles portaient notamment sur la constructibilité de parcelles en zone A (agricole) ou N (naturelle), les ouvertures à l'urbanisation de zones 2AU (à urbaniser à moyen et long terme) et l'actualisation des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N.

La commission d'enquête a cette fois émis un avis favorable assorti de deux réserves et de deux recommandations auxquelles la Communauté de Communes a apporté des réponses.

QU'EST CE QUI CHANGE ?

Les nouvelles dispositions du PLUiH sont désormais applicables aux certificats d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager...

L'objectif prioritaire des élus est de favoriser le logement à l'année. L'évolution du PLUiH permet ainsi l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones pour des opérations d'habitat sur plusieurs communes. Une disposition en faveur de la mixité sociale est également instaurée : toute opération de 10 logements et plus doit contenir au moins 40 % de logements à coût abordable (voir page 5). À Camaret-sur-mer, ce seuil est toutefois ramené à 20 % dans les secteurs PPRL* (risques de submersion et d'érosion).

Le PLUiH est un document en constante évolution. Une nouvelle modification et une révision générale prenant en compte la loi Climat et Résilience et le nouveau Schéma de Cohérence territorial (SCoT) du Pays Brest vont être engagées. Affaire à suivre...

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

Attention : le code de l'urbanisme ne prévoit pas l'information individuelle des propriétaires dont les biens sont concernés par les évolutions des documents d'urbanisme. L'information générale se fait par voie d'affichage, presse et moyens de communication habituels (Horizon, site internet, IntraMuros, Facebook...). Pour des renseignements plus précis, n'hésitez pas à prendre RDV avec le chargé de mission PLUiH au 0298272476 ou à plui@comcom-crozon.bzh

*Plan de Prévention des Risques Littoraux

LE LOGEMENT À COÛT ABORDABLE

Sur notre territoire, la crise du logement est accentuée par la concurrence des résidences secondaires et des meublés de tourisme. Bien que la construction de nouveaux logements augmente plus vite que la population, se loger à l'année reste très difficile. Le logement à coût abordable constitue un levier pour y remédier.

Les primo-accédants et les jeunes actifs sont particulièrement touchés par le manque de locations à l'année et le prix élevé des biens à vendre, ce qui n'est pas sans conséquence sur les effectifs de nos écoles et sur le marché de l'emploi.

Face à ce constat, afin d'encourager la construction de logements dits « à l'année » et accessibles, les élus communautaires ont instauré une obligation de « mixité sociale » dans la récente modification du PLUiH : toute opération nouvelle de 10 logements et plus doit contenir à minima 40 % de logements à coût abordable.

À titre d'exemple, une résidence de 15 appartements devra prévoir à minima 6 appartements à coût abordable.

QU'EST-CE QUE LE LOGEMENT À COÛT ABORDABLE ?

Le logement à coût abordable est destiné à être occupé à titre de résidence principale et est accordé sous conditions de ressources. Les loyers et les prix d'acquisition sont encadrés.

Il comprend des types de logements variés (en location ou en accession) et s'adresse à une large part des ménages (voir ci-dessous).

Certains logements sont cofinancés par l'État et les collectivités (communes et CCPCAM) via l'apport de foncier et/ou le versement de subventions.

QUI PEUT PRÉTENDRE AU LOGEMENT À COÛT ABORDABLE ?

Le logement abordable cible en premier lieu les jeunes actifs et les primo-accédants. Pour autant, tous les ménages résidents à l'année peuvent y prétendre dès lors que leurs ressources et la composition de leur ménage les rendent éligibles. Certains biens sont à louer, d'autres permettent de devenir propriétaire à un tarif inférieur à celui du marché. Il est important de rappeler que près de 64 % des ménages du territoire sont éligibles au logement locatif social* !

Pour poursuivre la démarche engagée, les élus communautaires vont être amenés à se saisir de nouvelles dispositions réglementaires dans le cadre de la révision générale du PLUiH à venir, notamment la servitude de résidence principale créée par la loi de régulation des meublés touristiques de novembre 2024 en vue de favoriser le logement à l'année.

*données fiscales 2021

LOGEMENTS À COÛT ABORDABLE

Logement locatif social

Logements locatifs sociaux ou logements HLM (habitat à loyer modéré)

Logements avec un loyer adapté aux ressources des locataires.

64 % des ménages du territoire sont éligibles!

Faire une demande :
<https://www.demandelogement-social.gouv.fr>

Info : CCAS, mairies

Accession sociale à la propriété

Prêt Social Location-Accession (PSLA)

Permet à un ménage d'acquérir progressivement un logement neuf en étant dans un premier temps locataire puis en devenant dans un second temps propriétaire.

Soumis à plafond de revenu
 Sur notre territoire, certains programmes intègrent des logements PSLA.

Info : Serv. Habitat de la CCPCAM

Accession maîtrisée locale

Tout produit immobilier (terrain à bâtir ou logement) commercialisé à prix encadré

Conditions d'éligibilité (plafond de ressource, composition du ménage...) et modalités à définir par délibération de la CCPCAM

Location

Accession

Vente de logements locatifs sociaux

conventionnés à des ménages locataires du parc social.

Info : organismes HLM

JOURNÉE DES MOBILITÉS :

TOUTES LES SOLUTIONS DE DÉPLACEMENT

Lors de la « Journée des mobilités » organisée le 20 septembre à la Maison pour tous de Tal ar Groas, les habitants ont pu y découvrir les solutions de déplacement sur notre territoire : le covoiturage avec Ouestgo, le vélo et le vélo à assistance électrique, les transports en commun et les Transports A la Demande (TAD) avec la CAT Transdev, les solutions et aides à la mobilité de la plateforme Mobilité du Pays de Brest...

Retrouvez toutes les informations sur ces solutions : www.comcom-crozon.bzh > Aménagement, cadre de vie et tourisme > Mobilités.



ARRÊT DU SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

À la fin du mois de juillet dernier, à la suite d'actes de vandalisme et même de vols sur les vélos électriques proposés en libre-service depuis près de deux ans sur notre territoire, la Communauté de communes a pris la décision de ne pas maintenir le service en concertation avec le prestataire Moovéo.

En effet, ces dégradations répétées altéraient la sécurité et la disponibilité des vélos pour les usagers

et engendraient des coûts de réparation trop importants pour l'entreprise.

Une réflexion est menée depuis septembre, en lien avec les communes et les prestataires privés locaux, afin de trouver une solution alternative avant l'été 2026. Les résultats d'une enquête menée cet automne auprès des usagers sont en cours d'analyse.

COVOITURAGE EN PAYS DE BREST

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest travaille sur le sujet des mobilités durables afin de faciliter les déplacements des habitants, réduire les émissions de gaz à effet de serre et fluidifier la circulation routière.

En 2024, une étude sur la création de lignes de covoiturage dans le Pays de Brest a été lancée pour le compte des intercommunalités membres.

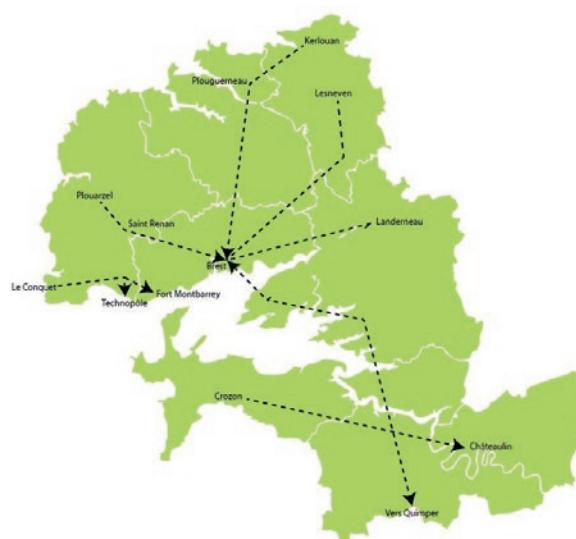
QU'EST-CE QU'UNE LIGNE DE COVOITURAGE ?

Une ligne de covoiturage est un nouveau dispositif de covoiturage qui applique la logique des transports en commun : un point de départ, un point d'arrivée et éventuellement un ou plusieurs arrêts intermédiaires sont définis le long de la ligne. L'objectif est de faciliter la rencontre entre covoitureurs potentiels, sans rendez-vous au préalable.

QUELS SONT LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ?

Les lignes envisagées sont des lignes supra-communautaires. La ligne Crozon - Châteaulin fait partie des huit axes routiers ayant le plus de potentiel.

Une étude financière est en cours pour évaluer la faisabilité technique et sécuritaire des arrêts définis. La décision finale devrait être prise au deuxième semestre 2026 en concertation avec la Communauté de Communes de Pleyben - Châteaulin - Porzay.



ENQUÊTE AUPRÈS DES ARTISANS

Une enquête auprès des artisans du territoire a été menée en 2024 en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en Bretagne afin de connaître leurs attentes et élaborer un plan d'actions en faveur de l'artisanat. L'enquête fait apparaître notamment des besoins en locaux et en formation, ainsi qu'une meilleure information sur les aides possibles.

Le 17 novembre dernier, s'est tenue une première journée à destination des jeunes entrepreneurs

n'ayant bénéficié d'aucun accompagnement pour créer leur entreprise. L'objectif était de leur proposer un temps de formation afin de reprendre les bases nécessaires au bon démarrage de leur activité, de remplir leurs obligations déclaratives, de calculer leurs charges et impôts ou encore d'utiliser un tableau de bord.

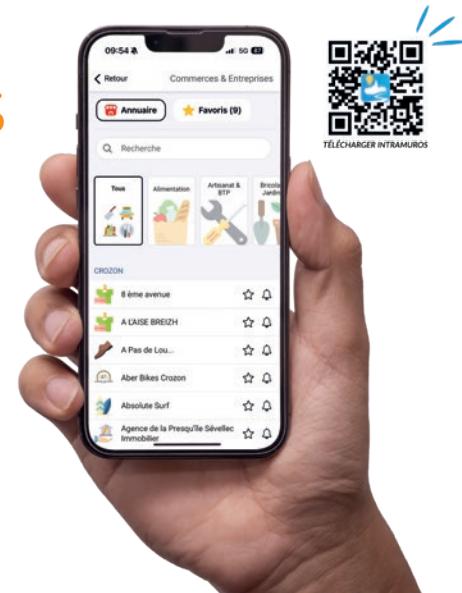


L'ANNUAIRE DES PROS REEMPLACÉ PAR INTRAMUROS

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes propose aux professionnels d'être référencés sur le site internet « Annuaire des Pros ». Ce site va être remplacé par la catégorie « Commerces et entreprises » disponible sur l'application pour smartphone IntraMuros. L'objectif ? Faire connaître et mettre en valeur la diversité des activités et services en presqu'île de Crozon - Aulne maritime. L'inscription est gratuite.

Vous souhaitez rendre visible votre activité sur IntraMuros ? Contactez le service Économie !

Loreena Thetiot - economie@comcom-crozon.bzh / 0298811774



UN PARTENARIAT POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre de son Projet Alimentaire de Territoire, la Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) et la Maison de l'Agriculture Biologique (MAB) du Finistère pour une durée de 3 ans (2025-2028).

Ce partenariat se concentre autour d'objectifs communs tels que le maintien et le développement de l'agriculture bio, la valorisation des impacts positifs de celle-ci sur la biodiversité et les espaces naturels, le développement des pratiques agroécologiques, la promotion de l'alimentation bio et locale via la restauration collective notamment.

Les élus des trois structures se sont retrouvés le 5 novembre 2025 à la pépinière-hôtel d'entreprises du Faou pour officialiser leur partenariat.

Cette rencontre a également permis d'officialiser l'emménagement récent des équipes du GAB et de la MAB du Finistère à l'hôtel d'entreprises de l'antenne de la Communauté de Communes située à la ZA de Kiella au Faou.



Signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes, le Groupement des Agriculteurs Biologiques et la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère le 5 novembre 2025



UN ÉCLAIRAGE SUR NOS HABITUDES ALIMENTAIRES

La Communauté de communes a mené l'été dernier une nouvelle enquête auprès des habitants et visiteurs réguliers du territoire afin de mieux comprendre leurs pratiques alimentaires et leurs attentes vis-à-vis du Projet Alimentaire Territorial (PAT). 339 personnes ont répondu en ligne ou sur papier. Les résultats éclairent l'évolution des pratiques depuis la première enquête de 2019.

8 HABITANTS SUR 10 CONSOMMENT DES PRODUITS LOCAUX

L'ancrage territorial des pratiques alimentaires reste fort. Huit répondants sur dix consomment régulièrement des produits locaux dont 72 % depuis plus de cinq ans. La qualité des produits et la proximité avec les producteurs demeurent des motivations centrales. Toutefois, une personne sur deux estime être mal informée sur l'offre et sur les lieux de vente, malgré les outils existants.

Le frein économique semble grandissant : si la majorité des répondants souhaite consommer davantage local et bio, le prix est un obstacle pour la moitié d'entre eux. En 2019, la priorité était donnée à la praticité (un seul lieu de vente regroupant les producteurs). En 2025, le prix et la diversité des produits arrivent en tête des préoccupations.

UN ESSOR DES POTAGERS

Autre évolution : l'essor de l'autoproduction alimentaire. Près d'un répondant sur deux déclare produire une partie de son alimentation, contre seulement un quart en 2019. Une pratique qui favorise les repas faits maison et traduit une recherche croissante d'autonomie.

Retrouvez la carte des producteurs locaux sur
www.comcom-crozon.bzh > Économie et emploi
> Projet Alimentaire de Territoire

Ces résultats renforcent les orientations du PAT :

- Faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous,
- Améliorer la visibilité de l'offre locale,
- Soutenir l'autoproduction,
- Adapter les circuits courts pour plus de diversité et de praticité.

Plus largement, ils traduisent une volonté partagée d'une alimentation durable, de proximité et accessible sur le territoire.



LE PAT RECONNU

PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le Projet Alimentaire de Territoire de la Communauté de communes a été labellisé « niveau 2 » par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour les cinq prochaines années. Le niveau 2 valorise et donne de la visibilité aux projets alimentaires opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions effectives piloté par une instance de gouvernance établie. Cette reconnaissance officielle donne le droit d'utiliser la marque nationale (logo ci-dessus).

IDÉE RECETTE

VELOUTÉ DE BUTTERNUT et GRANOLA SALÉ

POUR 2 PERSONNES

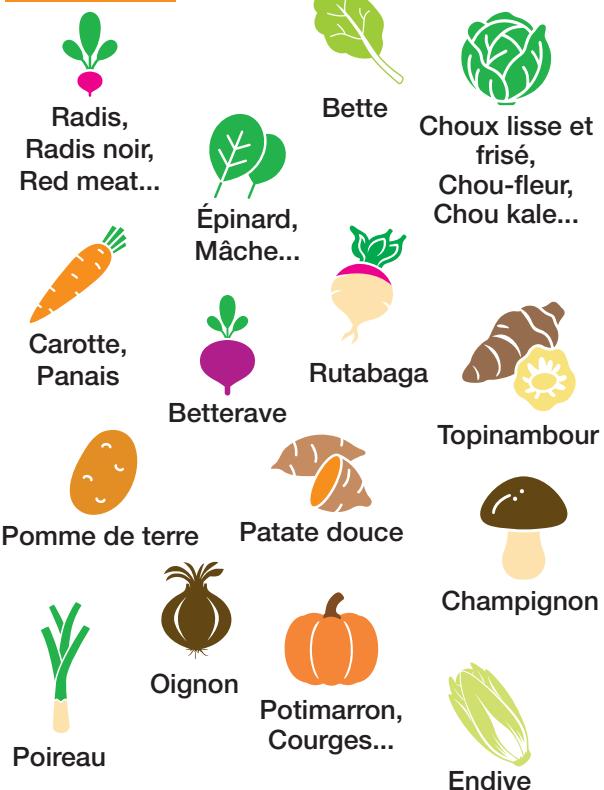
- Faire revenir 1 oignon émincé dans une casserole avec de l'huile d'olive
- Quand il devient translucide, ajouter 1 carotte et 1 courge butternut de taille moyenne coupées en morceaux, recouvrir de 75 cl de bouillon de légumes, laisser mijoter 15 à 20 min puis mixer
- Mélangez bien à la main tous les ingrédients du granola (à personnaliser selon vos goûts et ce que vous avez dans vos placards) :
- 100 g de flocons d'avoine
- 100 g de fruits à coque hachés (noisettes, noix, amandes, pistaches, pécan, cajou...)
- 100 g de graines hachées (lin, tournesol, courge, sésame, fenouil, kasha...)
- 1 c à café de paprika
- 1 grosse pincée de sel ou sauce tamari
- 3-4 c à soupe d'huile
- 1 blanc d'oeuf
- 1 c à soupe de miel (ou sirop d'érable, sirop d'agave...)
- Étalez sur une plaque et enfournez 20-25 mn à 180°C (th. 6) en mélangeant à mi-cuisson, puis laissez refroidir avant d'en parsemer la soupe. Conservez le granola dans un bocal ou une boîte hermétique 2-3 semaines.



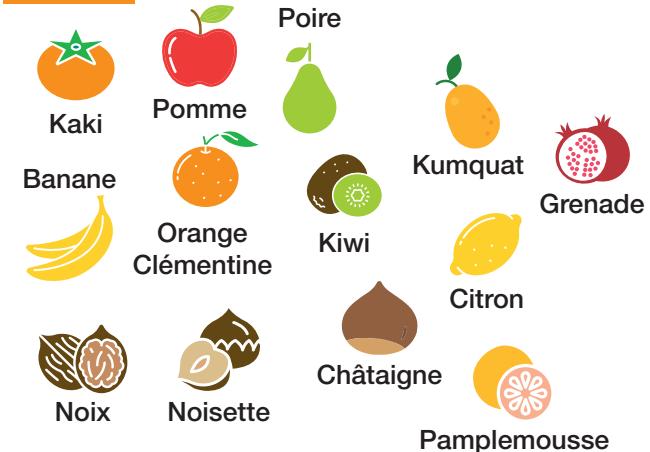
MON PANIER LOCAL DE SAISON

En décembre et janvier, nous avons un large choix de fruits et légumes délicieux...

LÉGUMES



FRUITS



LE SOLAIRE AVANCE SUR PLUSIEURS FRONTS

UN NOUVEL ACHAT GROUPÉ DE KITS SOLAIRES

Au vu du succès de la première opération en 2024 (148 panneaux commandés), un deuxième achat groupé* de kits solaires photovoltaïques a été organisé en octobre dernier. Une belle opportunité de participer à la transition énergétique et de faire baisser la facture d'électricité !

17 personnes ont participé à ce nouvel achat groupé, pour un total de 35 panneaux solaires « plug-and-play » (prêts à brancher) soit 17,5 kWc ainsi que 3 batteries. La puissance électrique renouvelable installée sur le territoire grâce aux citoyens se monte désormais à 77,5 kWc !



* Projet porté par les Citoyens du Climat et Éner'gence, l'agence Énergie-Climat du Pays de Brest, soutenus par la communauté de communes, avec la société coopérative Solarcoop.

UNE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE

L'autoconsommation collective d'énergie renouvelable de la Communauté de Communes a démarré en septembre 2025.

L'électricité est produite par des panneaux photovoltaïques mis en service ou installés depuis septembre sur le hangar de stockage des plaquettes bois, le bâtiment siège et le bâtiment eau – assainissement (et dans les mois à venir par des ombrières sur le parking du siège, des panneaux sur la ressourcerie...). Production prévue en 2030 : plus de 500 000 kWh pour un investissement de 600 000 €.

Cette électricité est utilisée par des bâtiments communautaires situés dans un rayon de 15 km, soit dans un premier temps : le siège de Kerdanvez, les sites déchets, la piscine Nautil'Ys, l'usine d'eau



potable de Poraon, le centre culturel L'Améthyste, les offices de tourisme de Camaret et Crozon et la Maison de l'emploi. Près de 600 000 € d'économies sont attendues sur 25 ans.

AIDE AU DÉSAMIANTAGE DES TOITURES EN CAS DE PROJET SOLAIRE

La Région Bretagne accorde une aide aux travaux de désamiantage aux propriétaires de bâtiments sur les 44 communes du Parc d'Armorique. La condition : y intégrer des panneaux photovoltaïques.

Pour les propriétaires, c'est le moyen de :

- faire effectuer les travaux de désamiantage par un personnel qualifié et habilité,
- valoriser leurs bâtiments,
- favoriser la transition écologique en installant une centrale

photovoltaïque sur une surface existante, sans artificialisation supplémentaire.

L'aide est de 40 €/m² (50 €/m² en cas d'isolation de la toiture), plafonnée à 70 000 €.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique peut renseigner d'éventuels porteurs de projet intéressés et les aider à monter leur dossier.

Contact : Christelle Réfloc'h – Tél. 02 98 81 16 46

Date de clôture du dispositif : 31/12/2026.

En savoir plus : www.bretagne.bzh > Toutes nos aides (mot clé : désamiantage)



FACTURES D'EAU : UNE NOUVELLE TARIFICATION PROGRESSIVE

Pour faire face aux enjeux du changement climatique, la Communauté de Communes a mis en place un plan de prévention, avec comme principal objectif la diminution de notre consommation d'eau. La tarification progressive est l'un des principaux leviers pour y parvenir.

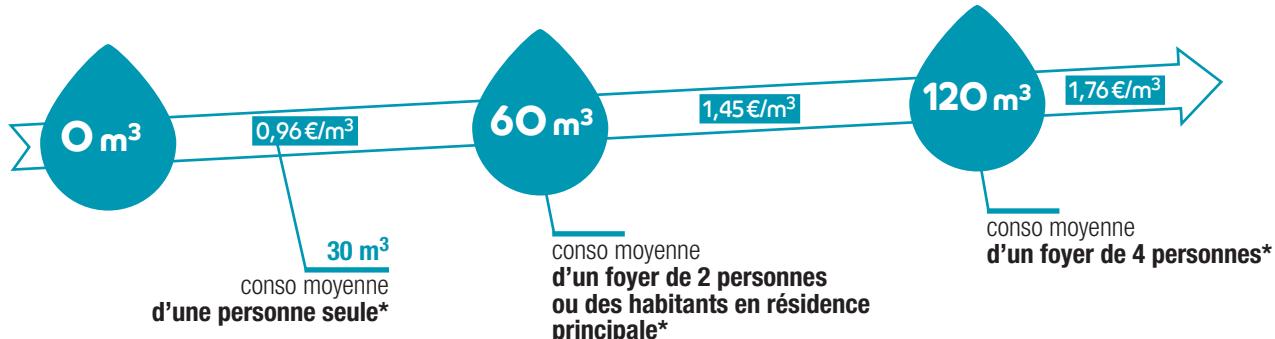
La tarification progressive incite à la sobriété dans nos usages de l'eau ; elle est désormais exigée par l'Agence de l'eau pour pouvoir bénéficier d'aides renforcées et soutenue par le plan Eau national visant à réduire de 10% les prélèvements d'eau d'ici 2030. Le Plan national d'adaptation au changement climatique encourage également des mécanismes de régulation de la consommation face à la fréquence accrue des sécheresses.

Sur notre territoire, cette tarification sera effective à partir du 1^{er} janvier 2026.

Qui est concerné ?

Tout le monde : particuliers, acteurs économiques, collectivités...

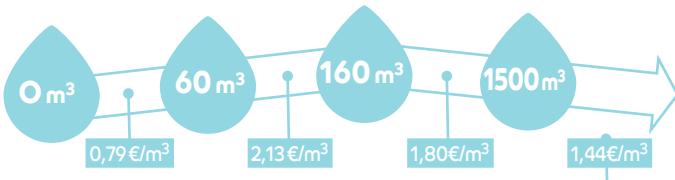
NOUVELLE TARIFICATION 2026 (PROGRESSIVE ET INCITATIVE) :



À noter : 75% des abonnés ont une consommation inférieure ou égale à 60 m³ et 92% ont une consommation inférieure ou égale à 120 m³.

* statistiques de consommation du territoire presqu'île de Crozon-Aulne maritime

ANCIENNE TARIFICATION 2025 (DÉGRESSIVE) :



Comment ?

Contrairement à l'ancienne tarification, les tarifs seront désormais croissants : plus la consommation est élevée, plus le coût au m³ est élevé.

La facture est composée de 2 parties :

- Une part fixe correspondant au tarif de l'abonnement (dépendant de la taille de votre compteur d'eau),
- Une part variable en fonction de la consommation, en 3 tranches (voir graphique ci-dessous) :

Vers une tarification saisonnière ?

Une tarification saisonnière (moins chère en hiver et plus chère en été) a l'avantage d'encourager à la sobriété en période de tension sur la ressource sans pénaliser les ménages ayant une consommation stable.

Pour la mettre en place, les compteurs avec télémétrie doivent être généralisés afin de permettre un suivi mensuel de la consommation. Cette solution est donc envisagée par les élus à plus long terme.

QUELLE ÉVOLUTION SUR MA FACTURE D'EAU ?

Une hausse des tarifs d'environ 3,5 % par an pendant 10 ans est également prévue. Elle va permettre d'accélérer le renouvellement des canalisations, la modernisation des usines et la recherche de nouvelles ressources.

Quelques exemples d'évolution de la facture en fonction de la consommation :

Consommation	30 m ³	60 m ³	120 m ³	2500 m ³	5000 m ³	50 000 m ³
Montant en € TTC*	2025	133 €	169 €	326 €	5 359 €	10 080 €
	2026	142 €	183 €	297 €	5 594 €	11 158 €
	2027	146 €	189 €	306 €	5 757 €	11 484 €
% d'augmentation / an	+ 3,7 %	+ 3,8 %	+1,5 %	+3,1 %	+3,9 %	+4,6 %

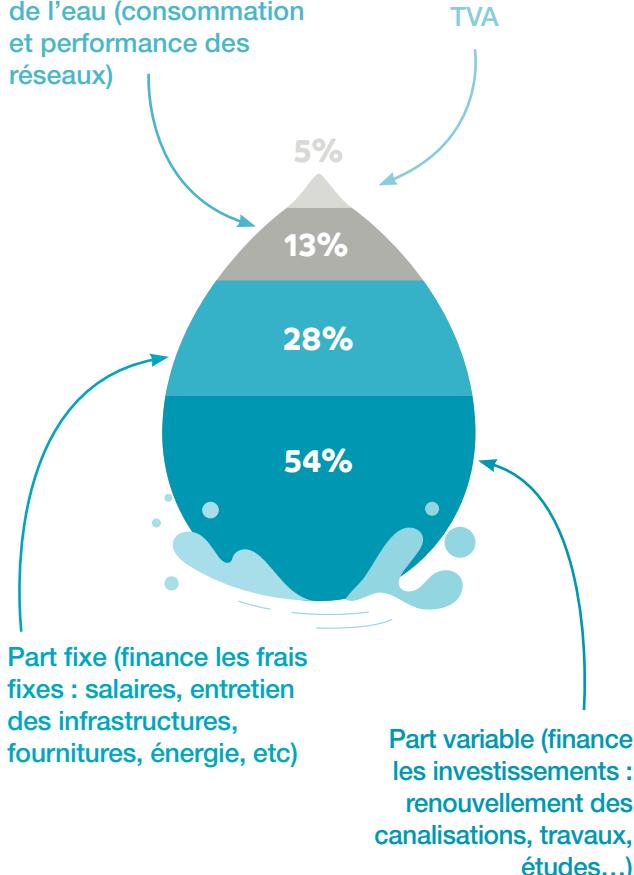
*Calcul pour un compteur 15/20 et dans l'hypothèse d'une stabilité des redevances de l'agence de l'eau

On paye quoi ?

Selon le principe « L'eau paye l'eau », les dépenses doivent être équilibrées par les recettes perçues auprès des usagers (factures d'eau).

La facture comprend aussi des redevances pour l'Agence de l'eau Loire - Bretagne (voir *Horizon* n° 23).

Redevances de l'Agence de l'eau (consommation et performance des réseaux)



COMMENT RÉDUIRE SA FACTURE D'EAU ?

5 écogestes pour consommer moins d'eau :

-  Installez des mousseurs sur vos robinets (kit gratuit disponible à notre accueil)
-  Utilisez vos lave-linge et lave-vaisselle à plein
-  Récupérez l'eau de pluie (profitez de nos bons de réduction de 15 € à 40 € !)
-  Réutilisez l'eau (première eau froide de la douche, eau de rinçage des légumes...) pour le jardin.
-  Surveillez régulièrement votre compteur pour détecter une fuite éventuelle

En savoir plus : www.comcom-crozon.bzh > Environnement > Eau > Economies d'eau

RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Les acteurs économiques ayant d'importants besoins en eau (agriculteurs, hébergeurs touristiques, industriels...) sont les plus impactés par la tarification progressive.

Plusieurs réunions ont été organisées afin de concerter les agriculteurs (avec la Chambre d'agriculture du Finistère) et les autres professionnels du territoire les plus concernés (industriels, structures touristiques, etc.). L'objectif est de constituer un groupe de travail pour réfléchir à des pistes d'économies mais aussi à des solutions pour sécuriser l'approvisionnement en eau en cas de pénurie.



RESSOURCE EN EAU : UNE ANNÉE 2025 TRÈS SÈCHE

Avec le changement climatique, les épisodes de sécheresse s'accentuent : en Bretagne, 2022 a été l'une des trois années les plus sèches et l'année la plus chaude jamais enregistrée*. 2025 a connu un déficit hydrique similaire ; tous les mois de l'année ont été plus secs que la moyenne, à l'exception des mois de janvier et octobre. Le manque d'eau s'est fait sentir sur la végétation en août : prairies grillées, chute précoce des feuilles des arbres...

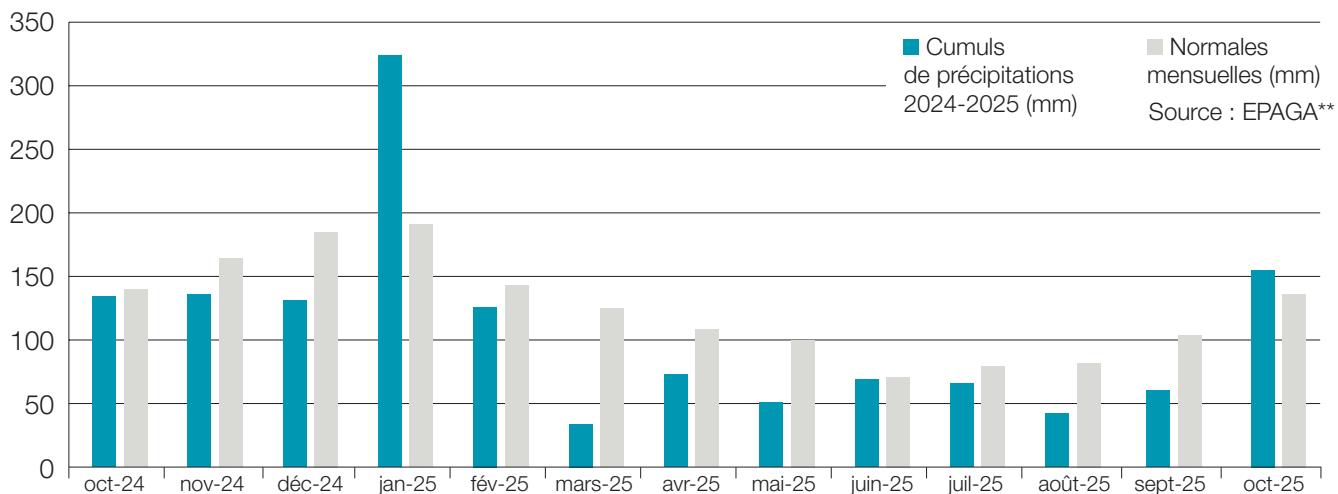
Pendant tout l'été, le service Eau et ses partenaires (syndicat mixte de l'Aulne, Véolia, EPAGA**) se sont réunis chaque semaine pour suivre l'évolution des ressources et des besoins et anticiper tout risque de pénurie d'eau potable.

La Communauté de Communes poursuit la mise en œuvre de son plan de prévention en vue d'économiser

l'eau et optimiser la ressource. Il s'appuie sur plusieurs leviers : la sensibilisation de la population, un travail de fond avec les acteurs économiques (agriculteurs, industriels, hébergeurs touristiques, établissements militaires...), le renouvellement des canalisations afin de limiter les fuites, la recherche de nouveaux captages, etc.



Cumuls mensuels de précipitations 2024 -2025



* depuis le début des mesures en 1959 - Source : OEB (Observatoire de l'Environnement en Bretagne)

**Etablissement Public chargé de l'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne et de l'Hyères



Plage de l'Aber, à Crozon



OPÉRATION GRAND SITE : LE PLAN D'ACTIONS APPROUVÉ

La Communauté de Communes s'est engagée depuis 2023 dans une Opération Grand Site (OGS) pour l'ensemble de son territoire afin de trouver un équilibre entre préservation de l'environnement, qualité de vie des habitants, développement économique local et accueil des visiteurs. Un plan d'actions concerté a été élaboré.

L'OGS est une démarche basée sur la concertation visant à maintenir ou restaurer la qualité paysagère de sites remarquables confrontés à une forte fréquentation touristique. Cette démarche comporte deux phases distinctes :

- Phase d'études préalables : état des lieux, enjeux et orientations, plan d'actions,
- Phase de réalisation des actions.

Une fois les actions mises en place, et à condition qu'elles garantissent une gestion et une préservation suivant les principes du développement durable, le label Grand Site de France pourra être attribué pour 8 ans renouvelables.

UN PLAN D'ACTIONS SUR UN TEMPS LONG

Le plan d'actions a été établi grâce à une large concertation de tous les acteurs du territoire. Il a été approuvé en conseil communautaire en juin, par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en septembre 2025 et sera présenté au ministère de la transition écologique à Paris en 2026 pour une validation au niveau national.

À partir de 2026, une subvention de 90 000 € sera attribuée chaque année à la Communauté de communes par l'État.

LE PLAN COMPORTE 3 ORIENTATIONS :

1. Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site,
2. Mettre en place une stratégie durable d'accueil des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand Site et de ses habitants,
3. Mettre en œuvre et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site.

Ce premier plan d'actions s'échelonnera sur plusieurs années en raison de la complexité technique de certains projets (autorisations d'aménager, propriété foncière...) et afin de laisser toute sa place à la concertation et d'obtenir le maximum de financements.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EN COURS :

- une étude sur l'anse de Dinan pour améliorer le stationnement et la circulation et préserver les milieux fragiles (voir *Horizon n° 24 de juillet 2025*);
- une étude de fréquentation avec mise en place de compteurs pour mieux suivre l'évolution des flux de visiteurs et anticiper les menaces sur les sites fragiles (voir *Horizon n° 24*);
- une étude sur la randonnée pour mieux organiser l'offre de randonnée et d'itinérance...

En savoir plus : l'intégralité du plan d'actions est disponible sur www.comcom-crozon.bzh
> Environnement > Espaces naturels et biodiversité
> Opération Grand Site de France



UN NOUVEAU SENTIER CÔTIER À ROSNOËN

Bonne nouvelle pour les amateurs de balades : un nouveau sentier du littoral a été créé à Rosnoën.

Ce projet a été lancé en 2022 par la Communauté de Communes en partenariat avec la commune de Rosnoën. L'objectif : créer un parcours sécurisé et compléter le réseau de sentiers du territoire. Ce nouveau circuit prolonge en effet le sentier côtier partant du Faou et longeant la ria (depuis l'église Saint Sauveur ou l'aire de camping-cars).

Après une phase d'étude et de concertation avec les riverains, puis un report des travaux en raison de la tempête Ciara, le projet a été relancé en 2024 et le chantier a été finalisé en novembre 2025.

Cinq passerelles permettent de franchir les cours d'eau et de longer la route départementale en toute sécurité. Quatre d'entre elles, répondant à des normes techniques strictes, ont été réalisées par Bois Loisirs Création, une entreprise nantaise. Afin de préserver les terres agricoles, l'espace nécessaire à l'implantation du sentier a été dégagé sans empiéter sur les parcelles cultivées, grâce à un élagage et un débroussaillage réalisés par l'entreprise Riou de Telgruc-sur-mer. Les autres travaux ont été assurés par les agents du service Espaces naturels : marches, petites passerelles, clôtures, barrières, aménagement végétal...

ACHAT GROUPÉ D'ARBRES ET ARBUSTES

Les arbres jouent un rôle vital dans la régulation du climat et abritent une riche biodiversité. C'est pourquoi les citoyens du climat de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, soutenus par la Communauté de Communes et l'agence locale énergie-climat Éner'gence, ont lancé en octobre dernier un achat groupé de plants forestiers en collaboration avec la pépinière des Trois rivières au Faou.

Pour cette première opération - qui sera sans doute renouvelée - 30 personnes ont participé pour un total de 652 arbres et arbustes (charme, hêtre, chêne, merisier, châtaignier, tilleul, saule osier, sorbier des oiseleurs, cormier, noisetier, bouleau...).



L'équipe du service Espaces Naturels

Le coût total s'élève à 137 000 €, financé en partie par une subvention « France Vue sur Mer » de l'État (76 600 €) et par la taxe de séjour (8 000 €).

Ce sentier littoral va permettre de valoriser notre patrimoine naturel et renforcer l'attractivité touristique de l'Aulne maritime. Rendez-vous à Rosnoën pour découvrir ce nouveau lieu de balade!





La ressourcerie sera située à l'emplacement de l'ancienne installation de stockage de déchets inertes.



Création de la connexion entre la ressourcerie et la déchèterie au niveau de la plateforme des végétaux.

RESSOURCERIE

LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ

Les travaux de la nouvelle ressourcerie à la ZA de Kerdanvez à Crozon ont débuté en septembre 2025. Ce projet va permettre la réutilisation d'une partie des objets et matériaux apportés actuellement en déchèterie. L'objectif est d'éviter le gaspillage de matières premières et de limiter la pollution, la consommation d'énergie et le coût de traitement.



La première phase des travaux a lieu sur l'actuelle plateforme de végétaux. Il s'agit de connecter la déchèterie à la future ressourcerie qui sera située à l'emplacement de l'ancienne l'ISDI (installation de stockage de déchets inertes), en dessous du refuge SPA.

⚠ La déchèterie reste ouverte afin d'assurer la continuité du service. Cependant, l'aire de dépôt de végétaux est réduite et le nombre de véhicules présents simultanément est limité. Merci d'éviter les apports de végétaux dans la mesure du possible.

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à gérer vos déchets verts au jardin ! Contactez-nous à : compostage@comcom-crozon.bzh ou au 02 98 16 02 51

La deuxième phase de travaux consiste à créer un quai supplémentaire, une nouvelle aire pour les gravats ainsi que la sortie de la future ressourcerie.

⚠ Pendant cette phase, la circulation en déchèterie sera modifiée. Merci de limiter les visites en déchèterie dans la mesure du possible.

Au printemps, la déchèterie sera fermée pendant deux semaines pour la pose des réseaux d'eau et d'électricité.

Ensuite, jusqu'à fin 2026, le chantier se poursuivra à l'emplacement de l'ancienne ISDI pour les travaux de réalisation de la ressourcerie elle-même : locaux, parkings, plateformes...

PLAN DE LA FUTURE RESSOURCERIE



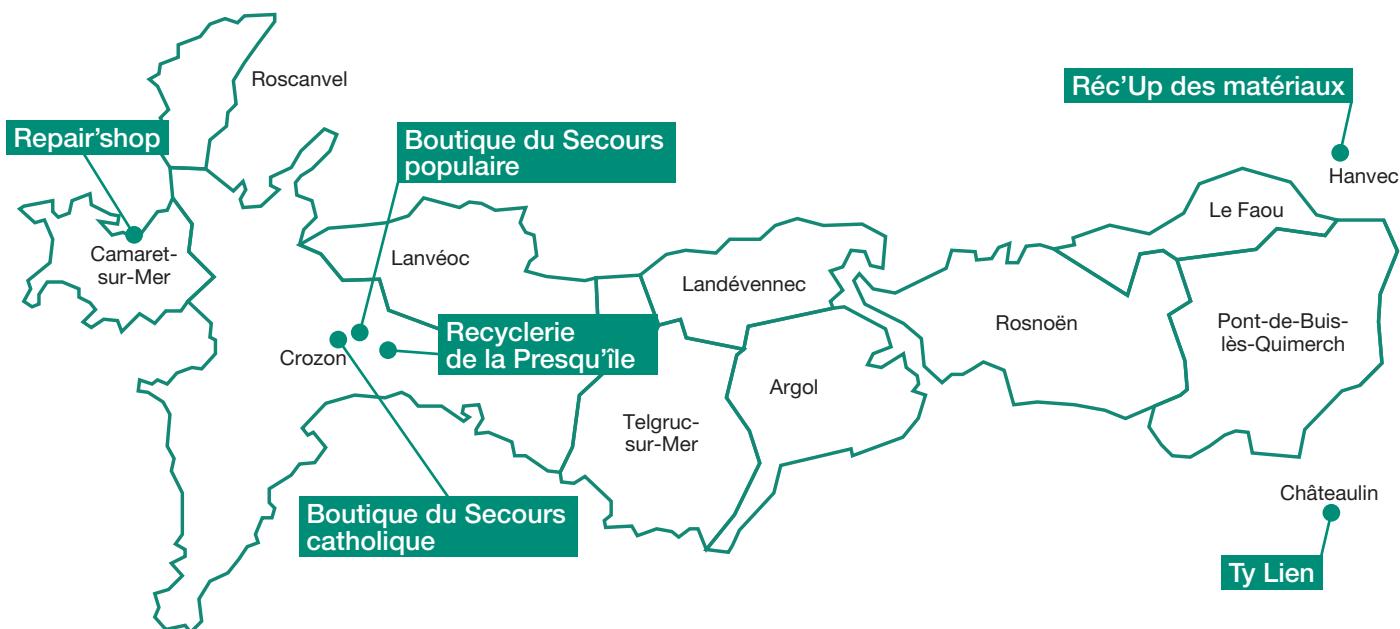
RÉNOVATION DU CENTRE DE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le centre de transfert des ordures ménagères situé en face de la déchèterie de Kerdanvez, vieux de plus de 30 ans et endommagé lors de la tempête Ciara, vient de faire l'objet de travaux de rénovation bien mérités !

C'est dans la fosse de ce bâtiment que nos ordures ménagères (provenant des bacs individuels et collectifs du territoire et des bennes « incinérables » des déchèteries) sont entreposées en attendant leur transport à l'usine d'incinération de Brieck.



RESSOURCERIES ET LIEUX DE RÉEMPLOI À PROXIMITÉ



À noter : en attendant, la Recyclerie de la Presqu'île, gérée par l'ESAT de l'Armorique et située avant la déchèterie de Kerdanvez, vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h45 (15h45 le vendredi).

Et aussi : Les vide-greniers locaux, les applications et sites internet : *Leboncoin* 29, *Facebook Marketplace* et les groupes Facebook locaux de petites annonces, troc et dons, *Geely.com*, *Donnons.org*...

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE À PARTIR DU 1^{er} FÉVRIER

Le service Prévention et Gestion des Déchets de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime poursuit ses efforts d'optimisation et d'économie afin d'éviter une augmentation trop importante de la redevance.

Ainsi en 2025, l'harmonisation de la fréquence de collecte sur l'ensemble de l'année (collecte des deux bacs en alternance tous les 15 jours en été, comme le reste de l'année) a permis de travailler à la réorganisation des tournées de collecte.

Cette refonte des circuits des tournées permet de :

- adapter les tournées aux nouveaux usages (bac vert sorti moins souvent...)
- rééquilibrer la durée des tournées (actuellement très variable)
- diminuer le nombre de tournées, optimisant ainsi les moyens humains et techniques et réduisant la consommation de carburant.

Elle a un double objectif : préserver notre environnement et maîtriser les coûts.

CALENDRIER DE COLLECTE JANVIER 2026

En attendant la réception de votre nouveau calendrier et votre nouveau jour de collecte, retrouvez ci-contre le calendrier de collecte de janvier pour les deux secteurs.

*La collecte du 1^{er} janvier est décalée au 3 janvier.

Semaine de collecte

- Déchets recyclables (bac à couvercle jaune)
- Ordures ménagères (bac à couvercle vert)

Jour de collecte (identique à 2025)

*Les communes et villages inclus dans chaque secteur sont listés sur www.comcom-crozon.bzh > Environnement > Prévention et gestion des déchets > Collecte des déchets

Au 1^{er} février 2026, les jours de collecte vont donc être modifiés. Vous recevrez au mois de janvier un courrier personnalisé et un calendrier vous indiquant votre nouveau jour de collecte.

Nous vous rappelons les consignes de collecte :

- bac sorti la veille au soir,
- poignée tournée vers la route,
- pas de sac au sol,
- pas d'obstacle sur le couvercle entravant son ouverture (pour la sécurité des agents, seuls sont admis les élastiques pour bac jaune fournis par le service).

Secteur 01 - Ouest

JANVIER	
01	01 - Jeudi 02 - Vendredi 03 - Samedi 04 - Dimanche
02	05 - Lundi 06 - Mardi 07 - Mercredi 08 - Jeudi 09 - Vendredi 10 - Samedi 11 - Dimanche
03	12 - Lundi 13 - Mardi 14 - Mercredi 15 - Jeudi 16 - Vendredi 17 - Samedi 18 - Dimanche
04	19 - Lundi 20 - Mardi 21 - Mercredi 22 - Jeudi 23 - Vendredi 24 - Samedi 25 - Dimanche
05	26 - Lundi 27 - Mardi 28 - Mercredi 29 - Jeudi 30 - Vendredi 31 - Samedi

Secteur 02 - Est

JANVIER	
01	01 - Jeudi 02 - Vendredi 03 - Samedi 04 - Dimanche
02	05 - Lundi 06 - Mardi 07 - Mercredi 08 - Jeudi 09 - Vendredi 10 - Samedi 11 - Dimanche
03	12 - Lundi 13 - Mardi 14 - Mercredi 15 - Jeudi 16 - Vendredi 17 - Samedi 18 - Dimanche
04	19 - Lundi 20 - Mardi 21 - Mercredi 22 - Jeudi 23 - Vendredi 24 - Samedi 25 - Dimanche
05	26 - Lundi 27 - Mardi 28 - Mercredi 29 - Jeudi 30 - Vendredi 31 - Samedi

Roscanvel

> rue Ker ar Vel,
à proximité du cimetière
> depuis octobre 2025



Lanvéoc

> rue du Fret, à proximité de la colonne à verre
> depuis janvier 2024



Le Faou

> route de Térénez, à côté de la bibliothèque
> en cours



Telgruc-sur-Mer

> parking de la mairie,
à proximité du cimetière
> depuis juillet 2024



Argol

> jardin pédagogique
rue des Châtaigniers
> nouvel emplacement nov 2025



COMPOSTAGE PARTAGÉ : 5 SITES INSTALLÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, pour respecter la loi AGEC* qui impose aux collectivités de donner à tous les habitants les moyens de composter leurs biodéchets, des sites de compostage partagé sont déployés pour les personnes vivant en habitat collectif ou ne possédant pas de jardin.

À ce jour, cinq communes sur dix sont équipées ou en cours d'équipement sur notre territoire. Chaque aire comporte trois composteurs avec un affichage expliquant la marche à suivre et les consignes à respecter. Des habitants volontaires et/ou les services techniques des mairies assurent le suivi et veillent à la bonne gestion

des composteurs au quotidien, accompagnés par Dominique, chargée de missions biodéchets à la Communauté de Communes. Grâce à leur implication, la qualité des déchets apportés est en nette amélioration! Lorsque le compost est mûr, des distributions gratuites sont organisées à l'attention des habitants, informés grâce à un affichage sur place.

Vous aimeriez participer à la gestion du site de votre commune ? Vous souhaiteriez l'installation d'un site à côté de chez vous ? N'hésitez pas à vous manifester auprès de votre mairie ou en écrivant à compostage@comcom-crozon.bzh!

À noter :

- les sites de compostage partagé sont placés à des endroits « stratégiques » en collaboration et avec l'accord de la commune concernée.
- ils sont réservés aux personnes sans jardin ou habitant en appartement. Si vous avez un jardin, des composteurs individuels sont proposés à prix réduit! Plus d'infos à compostage@comcom-crozon.bzh ou au 02 98 16 02 50.

*loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

1^{er} atelier à la cidrerie de Rozavern à Telgruc-sur-mer2^e atelier chez une participante à Crozon

DÉFI JARDIN ZÉRO DÉCHET : TRANSFORMER SES VÉGÉTAUX EN RESSOURCE !

4 200 tonnes de végétaux sont apportées en moyenne en déchèterie chaque année (soit près de 150 kg par habitant), occasionnant des coûts de traitement élevés et un impact environnemental non négligeable, en raison du transport notamment. Pourtant, il ne s'agit pas de déchets mais de ressources : ces restes de végétaux font partie du cycle naturel du jardin.

Pour apprendre à les utiliser sur place, dix foyers du territoire participent au nouveau défi « jardin zéro déchet » depuis octobre et jusqu'en mars prochain.

Les ateliers de jardinage au naturel sont animés par la Maison de l'Agriculture Biologique 29 et l'association Vert le Jardin. Le principe : aller vers une logique circulaire au sein du jardin et utiliser les déchets verts comme des ressources naturelles grâce à différentes techniques : compostage, broyage, paillage, mulching, haies sèches, etc.

En outre, cette nouvelle approche a l'avantage de diminuer le temps passé à entretenir le jardin et d'éviter les trajets en déchèterie !

En savoir plus : www.comcom-crozon.bzh/ > Environnement > Déchets

QUELQUES RETOURS DE PARTICIPANTS :

« Citadins à la base, on a souhaité participer au défi pour savoir se débrouiller avec notre jardin et un terrain acheté pour planter des fruitiers. On n'avait pas envie d'aller à la déchèterie et on avait besoin de conseils pour améliorer nos pratiques, remplacer une bâche plastique par du paillage, mieux connaître le fonctionnement du sol... » Christine et Jean-Christophe (Crozon)

« Au départ, ma motivation était de savoir comment gérer sur place mes tailles de haies d'élagus. Et puis finalement j'apprends aussi plein de choses utiles sur les massifs, les haies sèches, faire un potager à moindre effort... Je vais d'ailleurs tenter de réaliser une haie sèche ! » Frédéric (Roscanvel)

« Le défi m'a beaucoup apporté, même avec mon petit jardin de 250 m² ! J'ai décidé d'installer un composteur alors que je m'y refusais, j'ai créé une nouvelle zone de potager... Les techniques pour jardiner sans retourner la terre et sans mettre d'engrais sont très simples à mettre en place. Après chaque atelier, je réunis les copines pour partager ce que j'ai appris ! » Anne (Lanvéoc)

Abi 29

**SUSPENSION
DES COLLECTES
DE VÊTEMENTS**

Depuis juin 2025, la collecte des bornes de vêtements de seconde main « Le Relais » est suspendue en raison des difficultés financières de l'association Abi 29.

En attendant qu'une solution soit trouvée, il est demandé aux habitants de conserver leurs vêtements et chaussures chez eux et de ne pas les déposer au pied des bornes.

Si vous ne pouvez pas les stocker, il est possible à titre exceptionnel de déposer les vêtements souillés et / ou abîmés en sacs fermés dans le bac d'ordures ménagères (bac vert) ou dans la benne « Incinérables » en déchèterie (et non dans les bacs jaunes !)



11 avril
Denez Prigent



28 & 29 janvier
Circonova *La pointe du compas* (Circonova)

© Emmanuel Pain

© Anne Reh binder

© Christophe Raynaud de Lage

© Pascal Keller

© Méline Jaouen

© Laurent Guizard



21 au 23 janvier
piano : *Carte Blanche* à Pascal Keller



17 janvier
Machoir et September Again



7 février
Madelyn Ann et Emezi



11 avril
Denez Prigent



28 & 29 janvier
Circonova *La pointe du compas* (Circonova)

LA SAISON 2026 À L'AMÉTHYSTE

L'agenda culturel sort la semaine prochaine !

Retrouvez-le dans les lieux culturels, les commerces, les mairies, les offices de tourisme et à la communauté de communes.

Vous y découvrirez la programmation de l'Améthyste de février à juillet 2026 et les manifestations proposées par les acteurs culturels sur le territoire.

Réservez vos prochaines sorties !



**OFFREZ DES PLACES
DE SPECTACLES
POUR LES FÊTES !**

L'Améthyste ouvre ses portes exceptionnellement du 16 au 19 décembre de 14h à 18h.

L'équipe de L'Améthyste se tient à votre disposition pour vous conseiller sur les spectacles de la saison.

Réservez vos places !

Scannez le QR code



Centre culturel L'Améthyste
1 place Étienne Schlumberger
29160 Crozon

02 98 86 49 08

billetterie-amethyste@comocm-crozon.bzh

www.comcom-crozon.bzh rubrique Amethyste



30 & 31 mars
Soleil Planète

LES PERMANENCES D'AIDE JURIDIQUE

La Maison de l'Emploi / France services située résidence du Cré à Crozon (près de la Poste) accueille plusieurs permanences juridiques afin d'assurer un accès au droit à tous les habitants.



CIDFF : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille du Finistère assure une permanence juridique confidentielle, neutre et gratuite pour tous publics : accueil et écoute, soutien psychologique, information juridique sur le droit de la famille (union, séparation, mariage, divorce, garde d'enfants, succession...).

Pour être informé(e) sur vos droits, si vous êtes victime de violences sexistes ou sexuelles, rencontrez des difficultés dans l'exercice de la parentalité...

Permanence : le 4^e jeudi après-midi du mois

Contact et prise de rdv au CIDFF : 02 98 44 97 47 – page Facebook : finistre.cidff.info



Point justice : Vous cherchez une information sur vos droits ou vos devoirs, vous avez besoin d'aide pour accomplir une démarche juridique ou vous souhaitez consulter un professionnel du droit ? Vous pouvez appeler le 3039 ou vous rendre dans un point-justice.

Permanence : sur rendez-vous le 2^e lundi du mois

Contact : 02 98 27 22 54 – france.service@comcom-crozon.bzh



Conciliateurs de justice : le conciliateur de justice est chargé de faciliter le règlement amiable des différends relatifs à certains litiges civils pour des sommes n'excédant pas 5 000 € : entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation...

Permanence : sur rendez-vous à la Maison de l'Emploi chaque vendredi du mois et à l'antenne du Faou le mercredi en semaine impaire.

Contact : 02 98 27 22 54 – france.service@comcom-crozon.bzh



Défenseur des Droits :

la déléguée du défenseur des droits accompagne les personnes en cas de difficulté ou de litige avec une administration ou un service public, dans la défense des droits de l'enfant, en cas de discrimination ou d'un différend mettant en cause la déontologie des services de sécurité.

Permanence : sur rendez-vous le 2^e et 4^e jeudi du mois

Contact : 02 98 27 22 54 ou par mail à danielle.buffiere@defenseurdesdroits.fr



UFC que choisir : en partenariat avec le Centre social Ulamir, l'association accompagne les particuliers cherchant à s'informer sur leurs droits de consommateur ou ayant un litige de consommation avec un professionnel : assureur, garagiste, fournisseur téléphonie ou internet...

Un litige peut également être soumis en ligne : <https://www.quechoisir.org> > soumettre-un-litige

Permanence : sur rendez-vous le 2^e et 4^e jeudi du mois

Pour les habitants de l'Aulne maritime, la **CLCV** (Consommation Logement et cadre de vie) assure une permanence tous les mercredis de 14 h à 17 h 30 sur rdv au CIOS 40, Grand Rue à Châteaulin.

Contact : 06 95 60 32 65 - 07 83 72 59 27 (laisser message) - chateaulin.clcv@gmail.com



Délégué du procureur :

la justice de proximité a pour objectif d'améliorer la réponse pénale à la petite délinquance.

Afin de renforcer la proximité géographique de leur intervention, les délégués du procureur tiennent des permanences à la Maison de l'Emploi.

Permanence : sur rendez-vous le 1^{er} jeudi du mois

Contact : tribunal judiciaire de Quimper – 02 98 82 88 00 – tj-quimper@justice.fr

MOBISANTÉ : LA SANTÉ VERS LES HABITANTS

Une unité mobile de prévention baptisée « Mobisanté » circule depuis cet été sur 5 intercommunalités du Pays de Brest, dont la nôtre.

Sur le territoire, Mobisanté assure information, écoute et accompagnement sur deux thématiques principales : le dépistage des cancers et les bilans de prévention de personnes en situation précaire et/ou isolée.

Le camion va à la rencontre des habitants lors d'événements organisés, sans rendez-vous (dates consultables sur www.comcom-crozon.bzh > Enfance et Jeunesse, actions sociales > Santé).

À noter : Mobisanté intervient en complément du camion MarSOINS qui propose des dépistages gratuits et ouverts à tous (dentaire, optique, auditif, sage-femme, check-up santé...). Planning sur Facebook ou www.lemarsoins.fr.

Le projet est soutenu financièrement par les fonds européens LEADER, l'Agence Régionale de Santé et les intercommunalités engagées.



TABAC ET AUTRES ADDICTIONS : CONSULTATIONS GRATUITES

Vous êtes dépendant au tabac ou à d'autres addictions ? N'hésitez pas à profiter des consultations gratuites avec des addictologues proposées à Crozon et au Faou, pour un accompagnement adapté à vos besoins : faire le point, réduire ou arrêter votre consommation, être écouté(e), soutenu(e), sans jugement ni culpabilisation.

Rdv gratuits toute l'année.

Alcool, jeux, écrans, autres addictions :

Centre hospitalier de Crozon – Ty Buez -
Renseignements et prise de rdv : 02 29 61 18 70

Tabac :

> **Le Faou** : tous les 2^e jeudis du mois – Maison de Santé de l'Aulne maritime – 4 ter route du Guern
Renseignements et prise de rdv : 02 98 81 95 55

> **Crozon** : Maison de l'emploi / France Services – Résidence du Cré
Renseignements et prise de rdv : 02 98 27 22 54

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS DE BREST

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales en adaptant la politique de santé aux spécificités du territoire.

Signé en 2019* pour une durée de 5 ans, il fait actuellement l'objet d'une évaluation pour examiner l'opportunité de le renouveler.

Voici quelques actions menées dans le cadre du CLS :

- Consultations en tabacologie
- Mobisanté
- Actions de sensibilisation à la santé et à l'environnement avec Éner'gence
- Événement « Printemps des associations de santé »
- Formation « santé mentale des jeunes » pour les acteurs intervenant auprès des jeunes
- Sensibilisation des acteurs de l'enfance à la santé bucco-dentaire...

* par l'Agence Régionale de Santé, le Pôle métropolitain et les EPCI du Pays de Brest, la Région Bretagne et le Département du Finistère, la Préfecture, le CHRU de Brest et les Centres Hospitaliers de Crozon, Landerneau, Lesneven et Saint-Renan, la CPAM, la MSA Armorique et la CARSAT Bretagne



*La CCPCAM, le Pôle métropolitain du pays de Brest, le CHU de Brest, le Centre Hospitalier de Crozon, le pôle de santé de l'Aulne maritime, la CPTS** du Bout du Monde travaillent en collaboration.*

**Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

LES ACTUS

NOUVEAUX HORAIRES DU RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'échanges et d'information pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s, les candidat(e)s à l'agrément et les professionnels de la petite enfance.

L'animatrice du Relais Petite Enfance (RPE) vous accueille à la Communauté de Communes, ZA de Kerdanvez à Crozon, aux horaires suivants (de préférence sur rendez-vous) :

- Mardi : 9h – 12h / 13h30 – 17h30

- Mercredi : 13h30 – 17h30 (permanence téléphonique uniquement)

- Jeudi : 9h – 12h / 13h30 – 17h30

- Vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 15h30

Contact : Sandrine Nicolas – Tél. : 02 98 16 02 49 – 06 74 58 19 08 – rapam@comcom-crozon.bzh

À noter : les habitants du Faou, Pont-de-Buis lès Quimerc'h et Rosnoën peuvent s'adresser au RPE de Pont-de-Buis lès Quimerc'h géré par la Maison de l'Enfance Baradozic.

TRAVAUX À LA HALTE-GARDERIE LES POUSSINS

Le multi-accueil « Les Poussins » situé Résidence du Cré à Crozon, près de la Poste assure un service de garde occasionnelle (halte-garderie) et permanente (crèche) pour les jeunes enfants du territoire.

Il est hébergé dans des locaux appartenant à la Communauté de Communes.

Des travaux y ont été réalisés en 2024 et 2025 afin de répondre aux préconisations de la PMI (protection maternelle et infantile) et améliorer l'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail du personnel : réfection du mur du blockhaus situé dans le jardin, pose d'une porte vitrée donnant sur le jardin et remplacement des huisseries côté parking, installation d'une VMC, travaux d'étanchéité, changement des sols...

Le coût total des travaux est de près de 96 000 €, subventionnés à hauteur de 50 000 € par la Caf du Finistère.



© Halte-garderie Les Poussins

UN INTERLOCUTEUR POUR LES DROITS DES JEUNES



© Adobe Stock

L'amélioration de l'accès à l'information, aux droits et aux services des jeunes est l'un des objectifs de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caf du Finistère et les partenaires locaux.

Une enquête* menée auprès des jeunes de 14 à 24 ans montre que ceux-ci connaissent mal les aides et services existants, notamment ceux qui leur sont destinés.

Aussi les élus communautaires ont décidé d'expérimenter jusqu'au 31 décembre 2026 un poste de chargé(e) de mission « Accès aux droits et aux services des jeunes », porté par le CRIJ** Bretagne et financé par la Communauté de Communes et la Caf du Finistère.

Le/la chargé(e) de missions aura pour objectifs de renforcer l'accès aux droits des 15-21 ans et de leur famille pour lever les freins liés au manque d'information, à la complexité des démarches et aux contraintes de mobilité. Il/elle pourra également proposer des formats d'information adaptés aux usages numériques des jeunes et enfin tester des solutions concrètes (espaces jeunes, permanences, outils, dispositifs itinérants...).

*Enquête menée en 2024-2025 par le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne (CRIJ) et la Caf en partenariat avec la Communauté de Communes

** Centre Régional Information Jeunesse

UN SOUTIEN FINANCIER POUR DÉCROCHER LE BAFA

La Communauté de Communes réaffirme son engagement auprès des jeunes de 16 à 25 ans en proposant une aide financière à celles et ceux qui souhaitent obtenir leur BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), qualification indispensable pour exercer dans l'animation et l'encadrement de mineurs.

Cette aide communautaire s'adresse aux jeunes résidant sur le territoire. Désormais, elle prend en charge financièrement les deux sessions du BAFA : formation générale et stage d'approfondissement. Le stage pratique, réalisé entre les deux, s'effectue dans un accueil de loisirs du territoire. La formation générale est programmée durant les vacances de février 2026.

Objectif : lever les freins financiers et encourager l'insertion citoyenne et l'engagement des jeunes.

Autre avantage de ce dispositif : il peut se cumuler avec les aides de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et de la CAF du Finistère pour renforcer le soutien apporté aux participants.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 janvier 2026.

Avec ce dispositif, la Communauté de communes valorise l'engagement des jeunes dans l'animation, secteur essentiel à la vie éducative et associative locale.

Pour toute information : Service enfance-jeunesse - enfance-jeunesse@comcom-crozon.bzh.



PISCINE

DU NOUVEAU POUR LES NAGEURS À LA PISCINE NAUTIL'YS

Depuis la rentrée de septembre, de nouveaux créneaux ont été ouverts pour les nageurs :

- Deux ouvertures au public le lundi et le vendredi de 9 h à 10h20 (sur les lignes de nage uniquement)
- 1 cours de natation adultes le jeudi de 9 h à 10 h (débutant et perfectionnement)

Cette augmentation de l'offre destinée aux nageurs afin de répondre aux attentes exprimées par les usagers a été rendue possible grâce à un renforcement de l'équipe. Agathe a été embauchée pour quelques mois dans l'attente du recrutement définitif d'un maître-nageur / agent d'accueil.

À noter : le cours d'aquabike du mercredi a été déplacé au lundi de 12h45 à 13h15.



INFO'S PRATIQUES

HORAIRES ET COORDONNÉES DES SERVICES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRESQU'ÎLE DE CROZON – AULNE MARITIME

Z.A. de Kerdanvez – BP 25 - 29160 CROZON

Tél. : 02 98 27 24 76

Courriel : contact@comcom-crozon.bzh

Antenne du Faou - Tél. : 02 98 73 04 00

Site Internet : www.comcom-crozon.bzh

Horaires d'ouverture

• Siège de Crozon

Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

• Antenne du Faou

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
sauf mercredi (fermé)

URGENCES TECHNIQUES

Numéros d'astreinte en cas d'urgence technique **en dehors des heures d'ouverture des bureaux** :

Eau potable : Communauté de Communes - 06 07 66 37 28 (Le Faou : Véolia 09 69 32 35 29 jusqu'au 31 décembre 2025)

Assainissement collectif :

Eau du Ponant - 02 29 00 78 78

CENTRE CULTUREL L'AMÉTHYSTE

1 place É. Schlumberger – 29160 Crozon

Tél. : 02 98 86 49 08

Courriel : billetterie-amethyste@comcom-crozon.bzh

Horaires d'ouverture :

Le mercredi de 14h à 17h30 (hors vacances scolaires) et 50 minutes avant le début des spectacles

Programmation sur www.comcom-crozon.bzh, rubrique Centre culturel L'Améthyste

MAISON DE L'EMPLOI - FRANCE SERVICES

Résidence du Cré – 29160 Crozon

Tél. : 02 98 27 22 54 ou france.service@comcom-crozon.bzh

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 13h30-17h (et 9h-12h30 – 13h30-17h le 4^e mercredi du mois)

Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-15h

DÉCHÈTERIES

Horaires d'ouverture

1 ^{er} octobre au 31 mars		Jours de fermeture
Crozon	9h - 11h45* et 13h30 - 16h45*	Dimanche et jours fériés
Camaret		Lundi, mercredi, dimanche et jours fériés
Rosnoën		Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés

* fermeture de la déchèterie 15 mn après l'heure indiquée

OFFICE DE TOURISME

Boulevard de Pralognan - 29160 Crozon

Tél. : 02 98 27 07 92

1A rue des Quatre Vents - 29570 Camaret-sur-mer

Tél. : 02 98 27 93 60

www.crozon-tourisme.bzh

Horaires d'ouverture :

Juillet – août : du lundi au samedi de 9h30 à 18h (dimanche de 10h à 13h)

du 1^{er} avril au 30 septembre : du lundi au samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

du 1^{er} octobre au 31 mars : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermeture le jeudi)

Camaret : Fermeture tout le mois de janvier

PISCINE NAUTIL'YS

1 rue Alain – 29160 Crozon

Tél. : 02 98 16 00 40 – www.piscinenautilys.bzh.

Ouverture au public	Vacances scolaires (académie de Rennes)	Période scolaire
Lundi	14h30 - 18h	9h - 10h20 (lignes de nage uniquement)
Mardi	11h15 - 13h30, 14h30 - 18h, 19h15-21h30	11h15 - 13h30, 19h15 - 21h30
Mercredi	14h30 - 18h	15h45-18h
Jeudi	11h15 - 13h30, 14h30 - 18h, 19h15-21h30	11h15 - 13h30, 19h15 - 21h30
Vendredi	14h30 - 18h	9h - 10h20 (lignes de nage uniquement)
Samedi	14h30 - 18h	15h-18h
Dimanche	9h - 12h30, 14h30 - 18h	9h - 12h30, 15h -18h

Créneau « personnes à mobilité réduite » :

tous les jeudis soir de 18h à 19h

Fermeture de la caisse 50 mn avant la fermeture de la piscine.

Évacuation du bassin 20 mn avant la fermeture de la piscine.

RECYCLERIE DE LA PRESQU'ÎLE ESAT de l'Armorique

ZA de Kerdanvez à Crozon

(avant la déchèterie) Tél. : 02 98 73 36 87

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h45 (15h45 le vendredi)



REFUGE FOURRIÈRE SPA

ZA de Kerdanvez - 29160 Crozon

Horaires d'ouverture :

Du lundi au dimanche de 14h à 17h.

Tél. : 02 30 14 05 42 - Facebook : SPA de Crozon



LE QUIZZ COM COM

- 1 À partir de quelle date les jours de collecte des déchets vont-ils être modifiés ?
 - 1^{er} janvier 2026
 - 1^{er} février 2026
 - 1^{er} juin 2026
- 2 Sur quelles communes se situent les premières aires de compostage partagé du territoire ?

.....
- 3 Avec la nouvelle tarification incitative de l'eau, plus on consomme, moins le coût est élevé.
 - Vrai
 - Faux
- 4 Parmi ces services gratuits aux habitants, lesquels sont d'ores et déjà mis en place sur notre territoire ?
 - consultation d'addictologie
 - aide à l'accès aux droits des 15-21 ans
 - rendez-vous avec le délégué du procureur
 - information juridique sur le droit de la famille
 - bilan de prévention santé
- 5 Qui peut prétendre à un logement dit « abordable » ?

.....

Envoyez ou déposez votre coupon-réponse (ou vos réponses sur papier libre), avant le **28 février 2026**, à : Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime ZA de Kerdanvez BP 25 - 29160 Crozon.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bulletins contenant les bonnes réponses.

Nom :

Prénom :

Adresse :

À GAGNER

3 places pour le concert de Denez Prigent à l'Améthyste
10 places de cinéma
10 cendriers de poche « Mego ! »

Réponses à chercher
dans ce numéro

CLIN D'ŒIL

PERMANENCES D'AIDE JURIDIQUE



MOTS CROISÉS

HORizontalement

- A. Médiocre cuisine
- B. Rabattue
- C. Souverains – Pour sonner l'hallali
- D. Fric – Etablissement scolaire
- E. Conjonction – Note de musique – Associés
- F. Placé – Poème médiéval – Six romain
- G. A l'entrée de l'autoroute - Possessif
- H. Petite maison en sapin – Iran d'hier
- I. Paquet de billets
- J. Multitudes – Appel de détresse

Verticalement

- 1. Individu quelconque
- 2. Achevées
- 3. En bout de bras – Un seul grain peut nuire
- 4. Volontiers grosses - Joyeuse
- 5. Bonheur du chien – Entourée d'eau - Champion
- 6. Jusqu'à la corde – Parti politique
- 7. Fin de partie – Les carottes peuvent l'être
- 8. S'apprend - Colères
- 9. Vertes ou noires
- 10. Plantées de pins

